

Commune de GARANCIERES

COMPTE - RENDU

DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du 9 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois, le neuf juin, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de GARANCIERES étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Christian LORINQUER, Maire.

Étaient présents : M. LORINQUER, M. SECONDAT, Mme LE COZLER, M. OYEZ, Mme LE BORGNE, M. GORIN, Mme JAEGLE, M. JOLY, M. BREHIER, Mme TREGUER, M. DUMOUCHEL

Absents excusés : M. ENARD donne pouvoir à M. OYEZ, Mme LO CRASTO, M. BOUET, Mme SEYSSEL, Mme TAUZIEDE, Mme LESADE.

Un scrutin a eu lieu ; Mme Christine LE BORGNE a été nommée pour remplir les fonctions de Secrétaire.

Compte-rendu affiché le : 13 juin 2023

Convocation faite le : 24 mai 2023

🔗 Délibération

N° 2023/12 – Election des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Electoral,

Vu le décret n°2023-257 du 6 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu l'arrêté n° 78-2023-05 du 16 mai 2023 portant désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs,

Considérant que pour la commune de Garancières, il convient de désigner 5 délégués et 3 suppléants,

Vu la mise en place du bureau électoral sous la présidence de M. Christian LORINQUER, composé de Mme Christine LE BORGNE en qualité de secrétaire, de M. Daniel Gorin, Mme Ghislaine JAEGLE, M. Vincent DUMOUCHEL et Mme Agnès TREGUER

Vu l'effectif légal du conseil municipal : 19

Vu le nombre de conseillers municipaux en exercice : 17

Vu le nombre de conseillers municipaux présents à l'ouverture du scrutin : 11

Vu le nombre de votants (enveloppes ou bulletins trouvés dans l'urne) : 12

Vu le nombre de suffrages exprimés : 12

Vu le nombre de bulletins blancs : 3

Vu le nombre de bulletins nuls : 0

Vu le nombre de suffrages recueillis par chaque liste : 9

Le Conseil Municipal,

Après avoir procédé à l'élection sans débat et au scrutin secret des délégués et des suppléants

DESIGNE par 9 voix pour en tant que délégués :

- M Daniel GORIN,
- Mme Ghislaine JAEGLE,
- M Christian LORINQUER,
- Mme Agnès TREGUER,
- M Michel SECONDAT.

DESIGNE par 9 voix pour en tant que suppléants :

- Mme Christine LE BROGNE,
- M Vincent DUMOUCHEL
- Mme Cécile LE COZLER ;

PRECISE que l'ensemble des délégués et suppléants élus ont accepté leurs fonctions

PRECISE que le procès-verbal de la désignation des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs est annexé à la présente délibération.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est clôturée à 19h20.

Le Maire
Christian LORINQUER

